

Communiqué de presse

Bern, le 29 mai 2008

Election du Comité central de la FMH

Réélection claire de Jacques de Haller à la présidence de la FMH

La Fédération des médecins suisses (FMH) a élu aujourd'hui son Comité central, autrement dit son organe exécutif, pour la prochaine période administrative. Jacques de Haller, président de la FMH depuis 2004, a été confirmé dans ses fonctions lors du premier tour de scrutin. Le Comité central défend les intérêts du corps médical selon la devise «Pas de politique de la santé sans la FMH!», qu'il applique de manière particulièrement énergique dans la campagne en cours contre l'article constitutionnel 117a qui sera soumis au peuple ce 1^{er} juin.

Tous les quatre ans, l'élection du président et du Comité central est un point essentiel de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la FMH. Organisation faîtière du corps médical constituée en association, la FMH élit en effet son exécutif par le biais de la Chambre médicale, son «Parlement» qui comporte plus de 200 délégués des sociétés cantonales et de discipline médicale. En 2004, la Chambre médicale a nommé le médecin généraliste genevois Jacques de Haller président de la FMH et l'a réélu aujourd'hui dans cette fonction. Les nouveaux vice-présidents, qui succéderont à Yves Guisan et Susanne Stöhr, sont Ignazio Cassis et Ernst Gähler.

Les membres du Comité central nouvellement élu sont les suivants:

Jacques de Haller, Genève, président
Ignazio Cassis, Bellinzone, vice-président
Ernst Gähler, Herisau, vice-président
Pierre-François Cuénoud, Sion
Max Giger, Winterthour
Peter Marie-Christine, Sion
Monique Gauthey, Genève
Daniel Herren, Fällanden
Christine Romann, Zurich

Un Comité central allégé

Désormais, la Chambre médicale n'élit plus onze mais neuf membres au Comité central et répond ainsi aux exigences du «Nouveau modèle de direction de la FMH» approuvé en 2007. Au cours de son mandat, le nouveau Comité pourra compter sur un vaste réseau existant de relations, lequel s'est avéré particulièrement solide et utile lors de la campagne de vote contre l'article constitutionnel 117a qui est soumis au peuple le 1^{er} juin prochain.

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, Responsable du département de la communication FMH

Tél.: 031 359 11 50, E-Mail: jacqueline.wettstein@fmh.ch